



BRP INC. CLÔT SON PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Mai 29, 2013

Valcourt, Québec, le 29 mai, 2013– BRP inc. (« BRP » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui la clôture de son premier appel public à l'épargne de 12 200 000 actions à droit de vote subalterne de la Société au prix de 21,50 \$ l'action, pour un produit brut revenant à la Société d'environ 262 300 000 \$. Le produit net provenant du placement servira au remboursement partiel de la facilité à terme.

Les actions à droit de vote subalterne sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « DOO ».

La Société a également attribué aux preneurs fermes une option de surallocation pouvant être exercée pendant une période de 30 jours à compter de la date des présentes et visant l'achat d'au plus 1 830 000 actions à droit de vote subalterne supplémentaires de la Société au prix de 21,50 \$ l'action, ce qui représente un produit brut supplémentaire de 39 345 000 \$ si l'option de surallocation est exercée intégralement. Si les preneurs fermes exercent l'option de surallocation, la Société affectera le produit net supplémentaire au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise.

Le placement a été réalisé par l'entremise d'un syndicat de preneurs fermes mené par BMO Marchés des capitaux, RBC Marchés des Capitaux, UBS valeurs mobilières Canada Inc. et Marchés mondiaux Citigroup Canada Inc., agissant à titre de cochefs de file, et incluant Wells Fargo Securities LLC, Marchés mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Scotia Capitaux Inc., Financière Banque Nationale Inc. et Robert W. Baird & Co. Incorporated. Aucune autorité de réglementation en valeurs mobilières n'a approuvé ni désapprouvé le contenu du présent communiqué. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres de la Société dans un territoire où une telle offre ou sollicitation est illégale. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État américain et ne peuvent être offerts ni vendus aux États -Unis, sauf conformément aux exigences d'inscription de la Loi de 1933 et de la législation en valeurs mobilières étatique applicable ou à une dispense de celles-ci.

À propos de BRP

BRP est un chef de file mondial en conception, développement, fabrication, distribution et marketing de véhicules récréatifs motorisés. Distribuée dans 105 pays, sa gamme de marques et de produits comprend : les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules tout-terrain et les véhicules côte à côte Can-Am, les roadsters Spyder, les moteurs hors-bord Evinrude ainsi que les systèmes de propulsion Rotax. BRP emploie environ 6 800 personnes à travers le monde.

Sea-Doo, Ski-Doo, Spyder, Lynx, Evinrude, Can-Am, Rotax et le logo BRP sont des marques de commerce appartenant à Bombardier Produits Récréatifs inc. (une filiale de la Société) ou à ses sociétés affiliées.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs qui portent sur l'emploi du produit du placement, la date de clôture du placement, l'exercice de l'option de surallocation et l'emploi du produit tiré de cet exercice. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et les hypothèses de la Société à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qu'elle croit pertinents et raisonnables dans les circonstances, mais rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se concrétiseront. En particulier, la clôture du placement et l'emploi du produit du placement sont assujettis aux conditions de clôture habituelles, et rien ne garantit que ces conditions seront remplies. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ou les affaires réels diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs dont il est question à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base – RFPV définitif accessible sur www.sedar.com. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont donnés en date des présentes, et la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser à la lumière de nouveaux éléments d'information, d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable.

-30-

Pour renseignements

Pierre Pichette

Vice-président, Communications et Affaires publiques

Tél. : 450 532-5100, poste 5135